Conférence de presse du 11 avril 2017

Avant-propos de Philippe Chalmin, Président de l'Observatoire













Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires









En 2016, les marchés agricoles ont été marqués par des fortes instabilités à la hausse comme à la baisse, de manière parfois surprenante : forte chute des prix des céréales, en France par une aggravée catastrophique, bonne tenue du prix du porc au 2ème semestre grâce à l'importance des achats chinois, rebond inattendu des produits laitiers et notamment du beurre à partir de l'automne... Cette instabilité des marchés mondiaux, à laquelle il faut bien sûr ajouter l'instabilité monétaire (le rapport dollar / euro), fait désormais partie du quotidien des filières agroalimentaires françaises dans la mesure où sur les dix dernières années les instruments de gestion des marchés mis en place à partir de 1962 par la Politique agricole commune ont été démantelés. Après les quotas laitiers le 1er avril 2015, ce sera le tour le 30 septembre 2017 des quotas sucriers. Il n'y aura plus alors en Europe aucun instrument de stabilisation des marchés agricoles à l'exception de quelques mécanismes d'urgence (intervention et stockage) de moins en moins adaptés. On se retrouve là dans une situation sans équivalent depuis le début du XXème siècle, avant l'âge des politiques agricoles et c'est une véritable « révolution culturelle » qui touche l'ensemble des acteurs au long des filières mais particulièrement les producteurs agricoles qui sont passés en quelques années du « stable à l'instable », de prix administrés (et souvent politiques) à des prix de marchés de plus en plus mondialisés, les soumettant à de nouveaux risques et souvent aggravant leurs difficultés.

À l'autre bout de la chaîne, le consommateur final est de moins en moins conscient de cette instabilité. Alors que la part agricole du panier alimentaire des ménages n'a cessé de diminuer au profit de la transformation et des services à la faveur de produits prêts à consommer, les prix alimentaire ont en France fait preuve ces dernières années d'une étonnante stabilité. Certes les modèles de consommation ont évolué, se sont sophistiqués autour de produits « marketés », voire de niches, plus difficiles à analyser.

Mais les rayons alimentaires sont aussi ceux qui font l'objet d'une « guerre des prix » entre les principaux acteurs de la grande distribution française.

L'observateur ne peut qu'être frappé du contraste entre l'instabilité caractéristique des marchés agricoles et la stabilité des prix alimentaires. Le lecteur attentif le vérifiera encore dans tous les chapitres du rapport 2017 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires que nous présentons ici. La

différence entre le bord champ et l'assiette, par nature instable, partagée entre les différents stades industriels et commerciaux, est une variable d'ajustement particulièrement sensible dans un pays comme la France.

La situation que nous venons de décrire est à peu près la même dans tous les pays d'Europe (avec plus ou moins de flexibilité des prix alimentaires). Mais c'est en France qu'elle a provoqué et qu'elle provoque encore des tensions les plus fortes entre les maillons de la chaine, de la production à la distribution.

Il y a en effet – bien au-delà du seul domaine de l'agro-alimentaire- un véritable particularisme français dans les relations commerciales que l'on retrouve à l'occasion des célèbres « négociations » entre industrie et grande distribution ou dans l'évolution des délais de paiement.

Ce n'est pourtant pas faute de l'existence d'un appareil législatif et réglementaire particulièrement épais mais qui ne parvient pas à pallier l'absence de confiance entre les différents acteurs des filières. C'est ce qui avait poussé le législateur à créer en 2010 un « Observatoire des prix et des marges » spécifique pour les produits alimentaires, à la fois indépendant mais regroupant aussi l'ensemble des parties prenantes de la production à la consommation. Cet Observatoire est unique en Europe et les données qui en sont issues n'ont aucun équivalent.

C'est le sixième rapport de l'Observatoire que j'ai le privilège de présenter au Parlement en ce printemps 2017. C'est l'occasion alors que le comité de pilotage de l'Observatoire a été renouvelé de faire aussi un bilan de ces six premières années de travaux.

Au moment de la mise en place de l'Observatoire à l'automne 2010, en pleine crise du marché de la viande bovine, les deux mots utilisés pour définir son action à venir furent transparence et confiance : transparence afin d'obtenir les données les plus exactes possibles en ce qui concerne les marges brutes et surtout nettes à chaque stade des filières concernées ; confiance peu à peu établie entre tous les acteurs afin d'éclairer des données brutes et d'en livrer l'interprétation la plus pertinente. Une des originalités de l'Observatoire est d'ailleurs que son soit adopté à l'unanimité rapport organisations participant à son comité de pilotage. Au fil des années le rapport de l'Observatoire est ainsi devenu la référence incontestable tant auprès des professionnels que du grand public par le biais des médias.

La réunion de données déjà existantes, la mise en place d'éléments originaux, la rigueur scientifique qui préside à son élaboration font de ce document une somme sans équivalent en Europe. Bien sûr, elle montre aussi des limites qu'il faut souligner :

- les décalages dans le temps de certaines séries. Ainsi, le rapport 2017 intègre-t-il toutes les séries de prix (et donc de marges brutes de l'année 2016) mais l'analyse des coûts et marges nettes par rayon de la grande distribution, fondée sur des résultats d'enquêtes et d'entretiens conduits durant toute l'année 2016, ne peut porter que sur l'année 2015 alors que certains résultats comptables industriels, issus des bases de l'Insee, sont limitées à 2014.
- La méthode adoptée du champ à l'assiette – limite notre analyse aux grands produits « de base » de l'alimentation (pain, jambon, steak haché, beurre, ...) et passe probablement à côté de l'évolution des comportements alimentaires vers des produits de plus en plus élaborés.
- La difficulté de recueillir des informations de prix et de comptes à tous les stades. La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a certes donné au Président l'Observatoire des pouvoirs supplémentaires pour saisir les Présidents des tribunaux de commerce afin d'obtenir des comptes d'entreprise. Pour la première fois en 2017, cette possibilité sera utilisée vis-à-vis de l'industrie laitière.

Cependant, en l'état actuel et étant donné les moyens opérationnels dont dispose l'Observatoire (un peu moins de trois personnes en équivalent temps plein), il est difficile d'aller plus loin, et en 2016, pour répondre à des demandes de couverture de nouvelles filières (steak haché, viande de veau), il a fallu laisser provisoirement de côté des secteurs particuliers (viande ovine, lait de brebis et de chèvre). Le Président de l'Observatoire ne peut à ce propos que se féliciter de la qualité du travail de la petite équipe composée du Secrétaire général Philippe Boyer et d'Amandine Hourt sans lesquels le rapport ne pourrait exister.

Quelles sont les principales conclusions, les enseignements majeurs à tirer de ce rapport 2017 ?

La conjoncture agricole s'est nettement détériorée par rapport à 2015 pour la plupart des productions à l'exception notable de la viande porcine à partir du second semestre. Une fois de plus on ne peut que constater le fait, qu'en moyenne, les producteurs ne couvrent pas la réalité de leurs coûts de production (en intégrant leur travail et leur capital). Si la situation s'est quelque peu améliorée pour l'élevage porcin, elle s'est notablement dégradée pour les grandes cultures et notamment les céréales (mais l'année 2016 est quelque peu exceptionnelle).

Certes pour certaines productions on peut retrouver un comportement cyclique de bonnes et de mauvaises années, par contre pour d'autres, et notamment pour l'élevage bovin viande, la situation est structurellement déficitaire et ce même en tenant compte des aides et subventions.

Les comptes de l'industrie et de la distribution à notre disposition pour 2015 voire dans nombre de secteurs industriels seulement pour 2014 ne marquent pas d'infléchissement majeur. Ainsi les marges nettes moyennes des rayons de la grande distribution suivie par l'Observatoire ont été dans l'ensemble stables de 2014 à 2015.

Au fond la principale conclusion que l'on peut tirer de ce rapport – et en soi elle n'est pas nouvelle – est qu'au moins depuis 2013, le seul véritable « gagnant » est tout simplement le consommateur qui a bénéficié d'une certaine stabilité de prix de plusieurs familles de produits, du moins à structure de consommation inchangée et pour des produits peu transformés ni segmentés.

On notera toutefois qu'en 2016, les prix alimentaires à la consommation, et les prix au détail en GMS de plusieurs des produits suivis par l'Observatoire, ont poursuivi la légère hausse – supérieure à celle de l'inflation - réamorcée en 2015, après une année 2014 quasi « déflationniste ».

Ces hausses ne se reflétant pas toujours dans les prix agricoles ou industriels, chaque année a été marquée par des conflits entre les producteurs agricoles et leur aval (industrie et / ou distribution). En 2015 cela avait touché les élevages bovins puis porcins ; en 2016 ce fut le tour de la production laitière. À chaque fois les revendications étaient les mêmes : des prix « rémunérateurs », un meilleur partage de la valeur ajoutée, plus de transparence, ... Il est clair que nombre de filières ont des progrès à réaliser en matière de transparence et de confiance (produits laitiers), de formation des prix de référence (lait, porc). Autant le passage du stable à l'instable des prix agricoles a été relativement bien négocié pour le monde des céréales et demain pour le sucre, autant il reste source de

conflits et d'incompréhension pour les produits laitiers et indirectement pour la viande bovine. On ne peut qu'être interpellé par l'archaïsme de certains aspects des relations interprofessionnelles au sein d'une filière comme celle des produits laitiers. La crise du lait a été – en termes de prix – identique dans tous les pays d'Europe. C'est en France qu'elle a été vécue de la manière la plus dramatique.

Autrefois ce type de problèmes pouvait se régler par l'appel aux pouvoirs publics nationaux ou européens. Mais avec la fin de la PAC, ceux-ci ne disposent plus, dans une économie de marché de plus en plus mondialisée, de leurs anciennes boîtes à outils. Certes, on peut dans certains cas prôner l'utilisation des marchés dérivés et de techniques comme celle des swaps mais cela ne peut s'appliquer que de manière limitée pour les productions les plus « marchandes ». Dans la plupart des cas la seule solution pour gérer l'instabilité est de rentrer dans une logique de contractualisation, de partenariat à l'intérieur des filières. Il est d'ailleurs souhaitable qu'une évolution du droit de la concurrence et de sa jurisprudence, tenant davantage compte des spécificités agricoles et de l'état actuel des structures et pouvoirs de marché l'agroalimentaire, puisse rendre plus facile l'action collective des producteurs et favorise la signature d'accords permettant de lisser à moyen terme les fluctuations de prix en se référant à des indicateurs communs.

Nous sortons là bien sûr du champ d'intervention de l'Observatoire. Mais par son effort de transparence, le rapport que nous présentons ici au Parlement et plus largement à l'ensemble des parties est un instrument dont l'objet est justement de mieux mesurer les marges de manœuvre au long des filières. Les crises qui se sont succédées montrent bien le besoin qu'il y a dans le monde agroalimentaire français d'échanges constructifs comme ceux qui ont pu se tenir durant les multiples réunions des groupes de travail qui ont émaillé la vie de l'Observatoire durant toute l'année.

Qu'il soit permis au Président de l'Observatoire de remercier ici tous ceux qui ont rendu possible la réalisation de cette œuvre collective et puis aussi d'en assumer sa part de responsabilité dans les limites d'un travail qu'il faudra continuer à approfondir dans les années à venir.

Philippe CHALMIN